



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

recherche : budget

Question écrite n° 18796

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur la mobilisation des personnels de recherche lors de la journée du 6 mai. L'inquiétude des chercheurs est extrêmement vive car ils savent que le gel du budget de la recherche met en péril de nombreux programmes. Certains laboratoires devront même interrompre leur fonctionnement normal dans les mois qui viennent si le Gouvernement ne débloque pas en urgence des fonds supplémentaires. De façon plus problématique encore, les économies budgétaires effectuées aujourd'hui aux dépens de la recherche compromettent l'avenir de la France : elles coûteront extrêmement cher demain. Il lui demande quelle sera la réponse du Gouvernement.

Texte de la réponse

Afin de mettre un terme à l'aggravation des déficits publics accumulés par les précédents gouvernements, il a été décidé de procéder à des annulations de crédits sur l'ensemble du budget de l'Etat hors ministères de l'intérieur, de la justice et de la défense. L'annulation des crédits publics de rémunération, de fonctionnement et d'investissement de l'ensemble des établissements publics de recherche, qui a été décidée par le Gouvernement, est de 2,1 % de leur budget global. En ce qui concerne le plus grand de ces établissements, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), la réduction effective de l'ensemble des crédits publics de fonctionnement et d'investissement représente une fraction de 9,3 % des crédits publics hors masse salariale figurant dans le budget 2003 du centre voté par son conseil d'administration en décembre 2002. En revanche les réserves de précaution qui portaient sur un taux de 30 % de l'ensemble des crédits de fonctionnement et d'investissement, avant annulation, constituaient une simple procédure de régulation du rythme de consommation des crédits et ne sauraient être confondues avec une perte de ressources. De fait, le Premier ministre a fait part de sa décision de libérer, de manière anticipée pour l'ensemble des organismes de recherche, le montant des crédits ayant fait l'objet d'une mise en réserve temporaire au-delà du montant des crédits déjà annulés. Cette décision positive pour la recherche française permet de limiter l'impact des mesures nécessaires que le Gouvernement est conduit à prendre pour restaurer l'équilibre des finances publiques dans un contexte économique difficile.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18796

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4038

Réponse publiée le : 7 juillet 2003, page 5462